

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
ILE-DE-FRANCE**
72-74 rue de Reuilly
75012- PARIS

**COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

CMAR IDF
72-74 Rue de Reuilly
75012 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Ile de France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION Île-De-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe comptable :

- Note « Autres éléments significatifs de l'exercice » concernant l'abandon du projet de rénovation du CFA de Versailles.
- Note « Autres éléments significatifs de l'exercice » concernant l'absence de budget de fonctionnement de la chambre jusqu'au 29 mars 2024.
- Note « Autres éléments significatifs de l'exercice » concernant la restructuration des services.
- Note « Autres éléments significatifs de l'exercice » concernant le financement des contrats d'apprentissage par les OPCO.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le budget exécuté et dans les documents adressés aux membres élus et aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Ile de France.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

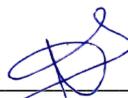
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 13 juin 2025



Le Commissaire aux Comptes
SOFRACO
Josselin NAZON

Bilan ACTIF

Commissariat aux comptes - Audit

215 rue Samuel Morse – Le Triade 2

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	437 250	118 947	318 304	362 962	- 44 658
Concessions, brevets, droits similaires	5 493 558	3 025 731	2 467 827	2 299 665	168 162
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	40 509	40 509		163 011	- 163 011
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains	14 469 070	708 262	13 760 807	13 685 189	75 618
Constructions	199 954 241	116 210 468	83 743 773	87 917 351	-4 173 578
Installations tech., matériel & outillage industriels	23 390 220	19 380 173	4 010 048	4 451 624	- 441 576
Autres immobilisations corporelles	40 973 964	35 680 003	5 293 960	6 866 522	-1 572 562
Immobilisations en cours	1 388 106		1 388 106	1 649 082	- 260 976
Avances & acomptes				5 084	- 5 084
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	408 587		408 587	218 616	189 971
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	150		150	150	
Prêts	152 193		152 193	242 542	- 90 349
Autres immobilisations financières	8 770		8 770	20 770	- 12 000
TOTAL (I)	286 716 618	175 164 093	111 552 525	117 882 568	-6 330 043
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	521 466		521 466	396 025	125 441
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes	47 780		47 780	35 936	11 844
Clients et comptes rattachés	3 612 314	86 612	3 525 702	7 510 368	-3 984 666
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	15 984		15 984	148 315	- 132 331
. Personnel	11 990		11 990	20 039	- 8 049
. Organismes sociaux	3 184		3 184	67 330	- 64 146
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 812		19 812	39 006	- 19 194
. Autres	7 770 820	44 374	7 726 446	12 730 264	-5 003 818
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	27 122 666	1 524	27 121 142	26 800 135	321 007
Disponibilités	37 424 619		37 424 619	27 600 632	9 823 987
Charges constatées d'avance	675 611		675 611	619 302	56 309
TOTAL (II)	77 226 247	132 510	77 093 737	75 967 352	1 126 385
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	363 942 865	175 296 603	188 646 262	193 849 920	-5 203 658

Bilan PASSIF

 Commissariat aux comptes - Audit
 215 rue Samuel Morse - Le Tremblay
 Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Variation
	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023	
Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois) SIRET 3400 0000 0000 0000 Exercice clos le 31/12/2023 SIRET 3400 0000 0000 0000 SOFRACO PELLIER			
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	21 366 303	21 366 303	
Ecarts de réévaluation	465 939	465 939	
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	20 060 294	20 060 294	
Report à nouveau	70 567 209	70 805 349	- 238 140
Résultat de l'exercice	2 989 246	-238 139	3 227 385
Subventions d'investissement	49 763 423	53 374 358	-3 610 935
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	165 212 415	165 834 104	- 621 689
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	2 183 943	4 688 138	-2 504 195
Provisions pour charges	5 681 768	6 678 650	- 996 882
TOTAL (III)	7 865 711	11 366 788	-3 501 077
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	247 002	694 163	- 447 161
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	23 778	18 332	5 446
. Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	589	7 377	- 6 788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 486 112	3 914 432	- 428 320
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	2 215 108	2 346 409	- 131 301
. Organismes sociaux	2 331 754	2 646 819	- 315 065
. Etat, impôts sur les bénéfices	288 000	107 522	180 478
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	179 132	50 632	128 500
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	716 289	873 518	- 157 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	762 788	1 458 585	- 695 797
Autres dettes	128 243	172 201	- 43 958
Produits constatés d'avance	5 189 341	4 359 037	830 304
TOTAL (IV)	15 568 136	16 649 028	-1 080 892
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	188 646 262	193 849 920	-5 203 658

Compte de résultat

SOFRACO

Commissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse - Le Triade 3

34000 MONTPELLIER Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		31/12/2023 (12 mois)		31/12/2022 Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	49 936		49 936	56 648	- 6 712	-11,85
Production vendue services	43 801 663		43 801 663	45 535 196	-1 733 533	-3,81
Chiffres d'affaires Nets	43 851 600		43 851 600	45 591 844	-1 740 244	-3,82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçue			3 117 250	4 181 649	-1 064 399	-25,45
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			10 201 509	6 362 929	3 838 580	60,33
Autres Produits			39 657 032	39 356 545	300 487	0,76
Total des produits d'exploitation			96 827 391	95 492 966	1 334 425	1,40
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 952	4 443	- 491	-11,05
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 519 474	1 460 762	58 712	4,02
Variation de stock matières premières et autres approv.			-125 442	-47 054	- 78 388	166,59
Autres achats et charges externes			16 784 462	17 342 219	- 557 757	-3,22
Impôts, taxes et versements assimilés			3 881 773	4 630 293	- 748 520	-16,17
Salaires et traitements			38 857 636	37 739 023	1 118 613	2,96
Charges sociales			18 669 689	18 269 059	400 630	2,19
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 604 910	9 632 229	- 27 319	-0,28
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			67 711	116 335	- 48 624	-41,80
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 553 958	4 056 495	- 502 537	-12,39
Autres charges			2 531 373	2 115 106	416 267	19,68
Total des charges d'exploitation			95 349 496	95 318 909	30 587	0,03
RESULTAT EXPLOITATION			1 477 895	174 058	1 303 837	749,08
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			1 179 624	356 101	823 523	231,26
Reprises sur provisions et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			1 179 624	356 101	823 523	231,26
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés			11 070	23 464	- 12 394	-52,82
Différences négatives de change			3	14	- 11	-78,57
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			11 073	23 478	- 12 405	-52,84
RESULTAT FINANCIER			1 168 551	332 623	835 928	251,31
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2 646 446	506 681	2 139 765	422,31

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	572 760	64 803	507 957	783,85
Produits exceptionnels sur opérations en capital	624 822	12 959	611 863	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 279 943	4 152 972	-2 873 029	-69,18
Total des produits exceptionnels	2 477 525	4 230 734	-1 753 209	-41,44
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	636 247	4 867 898	-4 231 651	-86,93
Charges exceptionnels sur opérations en capital	1 210 478	135	1 210 343	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	1 846 725	4 868 033	-3 021 308	-62,06
RESULTAT EXCEPTIONNEL	630 800	-637 299	1 268 099	198,98
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	288 000	107 522	180 478	167,85
Total des Produits	100 484 540	100 079 802	404 738	0,40
Total des charges	97 495 294	100 317 941	-2 822 647	-2,81
RESULTAT NET	2 989 246	-238 139	3 227 385	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes légales

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 188 646 262,05 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 989 246,05 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE présente ses comptes annuels par référence au plan comptable 99-02 ainsi que le référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (Journal officiel du 26/12/12) tel que défini par arrêté ministériel du 20 décembre 2012.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations et provisions

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, la provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Indemnités de fin de carrière

Le nouveau statut du personnel des Chambres de Métiers entré en vigueur début 2009, prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service pour les agents ayant plus de dix ans de présence.

Cette indemnité est égale à trente points d'indice par douze mois de présence limité à trente-deux ans (changement sur 2024, antérieurement limité à trente ans).

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées et figurent à la date de clôture pour un montant de 1.832.796,02 euros.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ :	64 ans
Taux d'actualisation :	3,41 %
Taux de croissance des salaires :	1,00 % (taux directeur annuel)
Table de mortalité :	table de mortalité pour les assurances vies
Turn Over :	En fonction des classes d'âges

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

axiome**SOFRACO**Commissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse – Le Triade 3
34000 MONTPELLIER

SIRET 333464030 00027

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Abandon du projet de rénovation du CFA de VERSAILLES :

Le projet de rénovation du CFA de Versailles a été abandonné suite à une révision du coût des travaux trop importante par rapport au budget initial : 17.225 K€ contre 12.295 K€.

Cet abandon entraîne les comptabilisations suivantes :

- les immobilisations en cours pour un montant de 1.181.161,90 euros en charges exceptionnelles (compte 675200 VNC immobilisations corporelles avec un solde total de 1.210.478,30 euros),
- Le premier acompte de la subvention d'investissement de la rénovation du CFA de Versailles pour un montant de 404.024,58 euros en autres produits exceptionnels (compte 778000).
- Un produit à recevoir de 200 000 € pour une subvention d'études CRIF en autres produits exceptionnels.

Validation du budget 2024 :

Le budget de fonctionnement de l'année 2024 a été validé par une A.G. du 18 mars 2024 et approuvé par la Préfecture le 29 mars 2024 permettant ainsi à la Chambre d'engager les dépenses nécessaires à son fonctionnement au titre de 2024.

Cette absence de budget a entraîné certaines économies sur les charges de la Chambre Régionale.

Il est rappelé que :

- le budget primitif proposé à l'assemblée générale du 27 novembre 2023 a été invalidé lors de son vote,
- un second budget primitif amendé par les élus du bureau, voté en A.G. le 20 décembre 2023 a été rejeté par la préfecture.

Il a été accordé, par la Préfecture, un délai supplémentaire de 2 mois à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France afin de présenter un troisième budget.

Un vote du budget rectificatif 2024 a été effectué le 18 mars 2025 afin de comptabiliser le transfert budgétaire entre les charges de fonctionnement et la masse salariale.

L'article R 323-28 du code de l'artisanat précise qu'un budget rectifié ne peut pas être voté après l'adoption du budget primitif de l'année suivante.

De ce fait, la préfecture de Région a rejeté ce budget rectificatif ce transfert budgétaire étant considéré comme un non évènement.

Restructuration des services :

Le Décret no 2020-946 du 30 juillet 2020 a désigné l'Institut national de la propriété industrielle en tant qu'organisme unique pour accomplir les formalités d'inscription au registre des métiers.

Cette désignation entraîne l'externalisation d'une partie des missions régaliennes, et notamment celle du CFE, qui oblige la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE à se restructurer.

Cette situation entraînait un risque pour la Chambre de suppression de postes qui avait provisionné au 31 décembre 2022 un montant de 2.913.872 euros selon les indicateurs suivant :

- Ancienneté moyenne,
- Indice moyen,
- Age moyen,
- Nombre d'agent.

Le risque constaté au 31 décembre 2022 n'a pas été apuré sur 2023 du fait :

- D'un retard de mise en place du guichet unique par l'état. Cette action a été acté au 31 juillet 2023,
- D'un retard dans la saisie des dossiers d'immatriculation qui a rendu nécessaire la conservation des agents jusqu'au 31 décembre 2023.

Il a été procédé aux actions suivantes :

- Présentation le 18/03/2024 en CPL (Commission Paritaire Locale) de la suppression de 38 postes pour avis,

Vote favorable de l'A.G. du 18/03/2024 concernant la suppression des 38 postes.

La provision de restructuration de 2,91 M€ de 2022 a fait l'objet d'une reprise sur 2024.

La Chambre a effectué une provision au titre de l'exercice clos en 2024 des Allocations Retour à l'Emploi au titre de ces licenciements pour un montant de 1,38 M€

Licenciement du Secrétaire Général de la Chambre Régionale :

Le licenciement du Secrétaire Général de la CMAR IDF a été acté lors d'une décision de bureau du 01/07/2024

La date de départ effective a été fixé au 31 janvier 2025 après une période de préavis de 6 mois.

Il a été constaté au 31 décembre 2024 les provisions suivantes :

- pour licenciement pour un montant de 373.000 euros,
- Au titre de l'Allocation Retour à l'Emploi pour un montant de 97.412 euros.

La nomination de Mme Florence GALIEZ au 1^{er} février 2025 au poste de Secrétaire Général après le licenciement de Mr Jean Yves GOURGOIS.

Financement des contrats d'apprentissage par les OPCO

A compter du 01/01/2020, le financement des contrats d'apprentissage est déterminé par la branche dont dépend l'employeur de l'apprenti. A compter du 1er septembre 2020, les factures aux OPCO doivent être établies individuellement.

L'OPCO enregistre le contrat et envoie au CFA un accord de financement pour chaque contrat d'apprentissage avec un échéancier de facturation. Les informations sont saisies sur YPAREO et les facturations à l'OPCO sont faites à chaque échéance.

Au cours de l'année 2022 le CFA de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE a regroupé le service facturation, encaissements et relances dans une cellule spécialisée basée à Saint-Germain-Laval. Le déploiement de cette cellule s'est opéré de la manière suivante :

- CFA 75, CFA 77, CFA 78 au titre des années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 ;
- CFA 93, CFA 94, CFA 95 uniquement la rentrée scolaire 2022/2023.

Il restait lors de l'exercice clos au 31 décembre 2023 un retard important dans la réception et la cohérence des prises en charge ainsi que dans la facturation au titre des exercices 2021/2022 et 2022/2023.

Un service spécialisé dans le suivi des contrats a été entièrement déployé au 30 juin 2024 et a permis de rattraper les retards au titre des trois derniers exercices. De plus ce service a bénéficié d'une transmission en API au titre des contrats OPCO sur 2024 ou à compter de la rentrée scolaire 2024/2025

Le CFA de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE en tire les conséquences suivantes :

- 841 K€ de PAR non comptabilisé pour les contrats sans facturation en 2024 et n'ayant pas de prise en charge sur les plateformes OPCO. En 2023, constatation d'une charge exceptionnelle sur les produits OPCO au titre des contrats résiliés dont la date de début est supérieure à 360 jours par rapport à la date de clôture de l'exercice et en l'absence de facturation pour 4.737 K€.
- Provision de 100 % des produits OPCO constatés au titre des contrats conclus entre juin 2021 et juin 2022. Cette provision s'élève au 31 décembre 2024 à 463 K€ contre 1.285 K€ en 2023.

De plus à la clôture de l'exercice 2024, le CFA de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION ILE DE FRANCE a effectué l'apurement des créances clients 2021 par des règlements, des avoirs pour 195 K€ (au titre des factures 2021 et 2022) ou des pertes pour 689 K€.

Aussi, le CFA de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE :

- Constate une reprise de la provision pour risque de 2.074 K€ comptabilisé en 2023
- Constate une provision pour risque sur les clients de 2022 à hauteur de 330 K€

Le montant de la provision pour risque au 31 décembre 2024 s'élève donc à 794 K€ contre 3.359 K€ en 2023.

Le montant des produits OPCO provisionné s'établit au 31 décembre 2024 par la répartition suivante :

- Produits à recevoir pour : 5.252 K€,
- Les produits constatés d'avance s'élèvent à 3.385 K€.

TVA :

A compter du 1^{er} janvier 2023, la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE en vertu de l'article 206 V 1. 2° de l'annexe II au Code général des impôts, a opté pour l'application d'un coefficient de taxation unique pour déterminer la TVA déductible afférente à l'ensemble des biens et services utilisés au titre de ses opérations entrant dans le champ de la TVA.

Afin de déterminer ce coefficient la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE a donc procédé à une nouvelle classification comptable de ses comptes de produits selon la position fiscale soit :

- Prestations ou ventes soumises à TVA,
- Prestations ou ventes non soumises,
- Prestations ou ventes hors champ.

Le coefficient s'établit en 2024 à 7,00 %

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Commissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse – Le Triade 3
34000 MONTPELLIER
SIRET 333464030 00027

Frais de recherche & développement : 437 250 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	437 250	118 947	318 303	20 %

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 286 716 618 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 004 533	720 910	754 126	5 971 317
Immobilisations corporelles	278 199 057	4 420 846	2 444 302	280 175 601
Immobilisations financières	482 078	189 971	102 349	569 700
TOTAL	284 685 668	5 331 727	3 300 777	286 716 618

Les augmentations de l'exercice prennent en compte les transferts de compte à compte pour 739 K€.

Le poste Immobilisations en cours au 31 décembre 2024 d'un montant de **1.388.106,30 €** se décompose de la façon suivante :

231300 Constructions en cours : **182.760,58 €**

- IMA Meaux Mission maîtrise d'œuvre création (CFA77) : 12 429,28 €
- Travaux extension Pôle auto IMA Meaux (CFA77) : 17 760,00 €
- Melun reprise cheminées Château Gruber (CMA77) : 39 533,33 €
- Projet d'amélioration isolation thermique (CMA91) : 5 470,08 €
- Réfection cours IFPM (CMA92) : 1 243,20 €
- Solutions conseils amen Porte principale (CMA93) : 9 720,64 €
- Etudes SSI - Cabinet Bleuse : 8 776,40 €
- Mission de MOE - Cabinet Bleuse : 10 377,50 €
- Désamiantage des salles au sous-sol (CMA95) : 4 404,00 €
- Maitrise d'œuvre des travaux (CMA95) : 8 323,52 €
- Restructuration CFA 3 (CFA95) : 16 352,94 €
- Etude de faisabilité CFA1 (CFA95) : 32 597,67 €
- Mission Archi Extension CFA1 (CFA95) : 15 772,02 €

213400 IEC bâtiment sur dol d'autrui : **9.960,00 €**

- Projet Mante la Jolie (CFA78) : 9 960,00 €

231500 Installation matériel et outillage en cours : **1.195.385,72 €**

- Climatisation salles de formation (CMA95) : 8 496,00 €
- PPI 223 Travaux de désamiantage (CMA95) : 736 198,93 €
- Réhabilitation IMA Cergy (CFA95) : 15 948,00 €
- Rénovation / Réhabilitation IMA Cergy (CFA95) : 304 369,58 €
- Ligne PPI 282 Modification Atelier (CFA95) : 349,28 €
- Travaux réaménagement terrain de sport (CFA95) : 532,80 €
- Travaux création Atelier vente (CFA95) : 1 665,24 €
- Mission d'architecte et MO menuiseries ext. (CMA94) : 79 686,15 €
- CFA2 PPI 207 Travaux Verrière (CFA95) : 6 309,52 €
- CFA2 PPI 330 Travaux AT Boulang. Pâtisserie (CFA95) : 5 785,31 €
- CMA1 PPI 223 Désamiantage parking (CMA95) : 36 044,91 €

Commissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse – Le Triade 3
34000 MONTPELLIER
SIRET 333464030 00027

Amortissements et provisions d'actif : 175 164 094 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 178 895	397 835	391 543	3 185 187
Immobilisations corporelles	163 624 205	9 207 075	852 373	171 978 907
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	166 803 100	9 604 910	1 243 916	175 164 094

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et de développement	437 250	118 947	318 304	05 ans
Logiciels acquis	2 305 533	1 946 084	359 449	de 01 à 10 ans
Logiciels créés	217 094	217 094	0	de 01 à 03 ans
Autres concessions et droits similaires	2 970 930	862 553	2 108 378	de 01 à 23 ans
Autres immobilisations incorporelles	40 509	40 509	0	de 01 à 05 ans
Terrains	13 421 134	0	13 421 134	Non amortiss.
Agencement - aménagement de terrains	1 047 935	708 262	339 673	de 05 à 40 ans
Construction bâtiments	166 720 189	92 741 303	73 978 886	de 01 à 56 ans
Inst. géné., agenc., aménagt const.	33 234 052	23 469 165	9 764 887	de 01 à 50 ans
Installations techniques	3 286 183	1 945 629	1 340 554	de 01 à 30 ans
Instal. techniques à caractère pédag.	6 161 836	5 885 005	276 831	de 01 à 15 ans
Agenc., aménagt matériel & outillage	1 480 766	1 304 012	176 754	de 01 à 15 ans
Agenc., aménagt mat. & outillage pédag.	12 461 435	10 245 527	2 215 909	de 01 à 15 ans
Inst. géné., agenc., aménagt divers	21 339 458	19 511 625	1 827 833	de 01 à 30 ans
Matériel de transport	1 648 616	1 207 887	440 729	de 02 à 05 ans
Matériel de bureau	681 536	637 314	44 221	de 01 à 15 ans
Matériel informatique	9 170 724	7 755 074	1 415 651	de 01 à 12 ans
Mobilier	5 901 421	4 820 231	1 081 191	de 01 à 20 ans
Matériels divers	2 232 208	1 747 873	484 335	de 01 à 15 ans
Immo. en cours constructions	182 761	0	182 761	Non amortiss.
Immo. en cours construct sur sol d'autru	9 960	0	9 960	Non amortiss.
Immo. en cours instal. techn, mat, outil	1 195 386	0	1 195 386	Non amortiss.
TOTAL	286 146 918	175 164 094	110 982 825	

Etat des créances : 12 270 677 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	160 963	29 414	131 549
Actif circulant & charges d'avance	12 109 714	12 109 714	
TOTAL	12 270 677	12 139 128	131 549

Provisions pour dépréciation : 132 510 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	172 116	67 711	108 842	130 985
Comptes financiers	1 524			1 524
TOTAL	173 640	67 711	108 842	132 509

SOFRACOCommissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse - Le Triade 3**Produits à recevoir par postes du bilan : 6 434 871 €**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	345 923
Autres créances	5 706 858
Disponibilités	382 090
TOTAL	6 434 871

Charges constatées d'avance : 675 611 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

axiome
SOFRACO

Fonds propres et réserves : 165 212 415 €

Commissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse – Le Triade 3
34000 MONTPELLIER

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation initiale	19 744 350,89			19 744 350,89
Affectation	1 621 952,33			1 621 952,33
Ecarts réévaluation libre	465 939,33			465 939,33
Réserves	26 233 710,61			26 233 710,61
Amortissement pour ordre	(6 173 416,88)			(6 173 416,88)
Report à nouveau créditeur	70 805 348,57	(238 139,27)		70 567 209,30
Résultat de l'exercice	(238 139,27)	2 989 246,05	(238 139,27)	2 989 246,05
Subventions d'investissement	136 020 790,60	154 221,07	90 756,96	136 084 254,71
Reprise de subvention	(82 646 432,62)	(3 765 155,86)	(90 756,96)	(86 320 831,52)
Total Général	165 834 103,56	(859 828,01)	(238 139,27)	165 212 414,82

Provisions : 7 865 711 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques & charges	4 688 138	1 264 259	3 768 454	2 183 943
Provisions IDR	2 068 522	13 744	249 470	1 832 796
Provisions CET	815 097	79 189	32 492	861 794
Provisions ARE	778 412	1 256 542	0	2 034 954
Provisions Restructuration	2 913 872	0	2 913 872	0
Provisions Licenciement	0	499 911	0	499 911
Provisions FC 2024	0	440 313	0	440 313
Provisions Organismes sociaux	102 747	0	90 747	12 000
TOTAL	11 366 788	3 553 958	7 055 035	7 865 711

Etat des dettes : 15 568 136 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	247 002	247 002		
Dettes financières diverses	23 778	23 778		
Fournisseurs	3 486 112	3 486 112		
Dettes fiscales & sociales	5 730 283	5 730 283		
Dettes sur immobilisations	762 788	762 788		
Autres dettes	128 832	128 832		
Produits constatés d'avance	5 189 341	5 189 341		
TOTAL	15 568 136	15 568 136		

SOFRACO

Commissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse – Le Triade 3

Charges à payer par postes du bilan : 5 007 353 €

Charges à payer		Montant
Emp. & dettes établ. de crédit		223
Emp. & dettes financières div.		
Fournisseurs		1 505 588
Dettes fiscales & sociales		3 501 332
Autres dettes		210
TOTAL		5 007 353

Produits constatés d'avance : 5 189 341 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Coinciement aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse – Le Triade 3
34000 MONTPELLIER
SIRET 333464030 00027

Autres informations relatives au compte de résultat

Charges et produits exceptionnelles :

Le poste des charges exceptionnelles s'élève à **1.846.724,85 €** et se décompose de la façon suivante :

- Pénalités et amendes : **92.722,66 €**
 - o CARPA Affaire François ROSSIGNOL (Siège) : 79 278,88 €
- Autres charges exceptionnelles : **107.512,98 €** :
 - o Acompte Carrousel perdu /annulation salon (Siège) : 33 445,20 €
 - o Le carreau du temple (Siège) : 29 133,60 €
 - o Frais incompressible de restauration – NEWREST (CMA94 & CFA94) : 44 267,18 €
 - o Divers pour 667,00 €
- Charges exceptionnelles annulation recettes antérieures : **243.569,38 €** :

Il s'agit de la perte des contrats OPCO

- o CFA de SGL (CFA77) : 2 141,00 €
 - o CFA de VERSAILLES (CFA78) : 18 110,23 €
 - o CFA de BOBIGNY (CFA93) : 221 079,43 €
 - o CFA de SAINT-MAUR-DES-FOSSES (CFA94) : 2 238,72 €
- Charges sur exercices antérieurs : **192.441,53 €** dont principalement :
 - o DRFIP Solde trop provisionner (CFA93) : 78 099,45 €
 - o URSSAF Ajustement DSN 2023 : 61 830,00 €
 - o Solde fournisseurs IMA MVS (CFA77) : 20 129,03 €
 - o Rembst trop perçu Subv. FSE (CMA95) : 7 492,80 €
 - Valeur net comptable des éléments d'actif cédés : **1.210.478,30 €** dont principalement :
 - o Arrêt projet rénovation CFA Versailles (CFA78) : 1 181 161,90 €
 - o Abandon du projet maison des artisans (CMA93) : 19 062,40 €

Le poste des produits exceptionnels s'élève à **2.477.524,73 €** et se décompose de la façon suivante :

Commissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuël Morse - Le Triade 3
34000 MONTPELLIER
SIRET 333464030 00027

- Les rentrées sur créances amorties : **987,84 €**

- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : **549.849,21 €** dont principalement :
 - o Facturation clients OPCO Mobilités (CFA77) : 21 968,57 €
 - o Facturation clients OPCO Mobilités (CFA93) : 340 431,51 €
 - o Facturation clients OPCO Mobilités (CFA95) : 120 353,09 €
 - o Solde compte clients OPCO 2021/2022 (CFA77) : 16 730,31 €
 - o Solde compte clients OPCO 2022 (CFA78) : 7 923,08 €
 - o Solde compte clients OPCO 2023 (CFA93) : 7 956,00 €
 - o DGFIP Rembst pénalité taxe foncière (CMA75) : 6 399,00 €

- Produits sur exercices antérieurs : **21.923,09 €** dont principalement :
 - o Solde fournisseur IMA MVS (CFA77) : 12 466,57 €
 - o Association AURORE trop perçu 2021 (T93) : 4 215,30 €

- Produits de cession d'éléments d'actif cédés : **6.230 €** avec :
 - o La vente d'armoires réfrigérées (CMA75) : 3 300,00 €
 - o La vente lot matériel de cuisson (CMA75) : 2 530,00 €
 - o La vente d'un meuble réfrigéré (CMA75) : 400,00 €

- Les autres produits exceptionnels : **618.591,79 €** dont principalement :
 - o Reprise de la subvention CRIF suite abandon du projet de rénovation CFA de Versailles : 404 024,58 €
 - o PAR Solde subvention études CRIF rénovation CFA de Versailles : 200 000,00 €

- Reprises sur provisions produits exceptionnels : **1.284.776,64 €** constitués par :
 - o CFA 77 : 79 434,29 €
 - o CFA 78 : 130 557,38 €
 - o CFA 93 : 735 918,96 €
 - o CFA 94 : 188 482,39 €
 - o CFA 95 : 150 383,62 €

Il s'agit des reprises de provision pour risques des OPCO 2022 initialement comptabilisées en charges d'exploitation en 2022.

Les reprises ont été comptabilisées en produits exceptionnels suite aux reclassements des pertes OPCO antérieurs en compte 67182000 Charges exceptionnelles annulation recettes antérieures

- Les transferts de charges exceptionnelles : **(4.833,84) €** constitués par une extourne de provision d'indemnisation d'assurance à la suite d'un sinistre (CMA94)

Quote-part de subvention virée au compte de résultat :

Afin d'obtenir une lisibilité explicite du résultat d'exploitation CMA France a décidé que la quote-part de subvention virée au compte de résultat antérieurement comptabilisé en résultat exceptionnel via le compte 777... serait désormais comptabilisé par un compte de reprise de provision.

CMA France a révisée sont référentiel comptable des CMA en ajoutant les comptes suivants :

- 782 - Reprises sur financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) - Produits d'exploitation
- 7821 - Reprises sur financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés
- 7822 - Reprises sur financements de tiers autres que l'Etat rattachés à des actifs déterminés

Le PCG ne reconnaissant pas ces nouveaux comptes, les quotes-parts de subvention virées au résultat pour **3.765.155,86 €** ont été comptabilisées en compte 78112000 Reprise sur amortissement immobilisations.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	41 422
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	41 422

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	701	
Agents de maîtrise & techniciens	264	
Employés	40	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	9	
TOTAL	1 014	0

ENGAGEMENTS HORS BILAN**SOFRACO**

Commissariat aux comptes - Audit
215 rue Samuel Morse - Le Triade 3
34000 MONTPELLIER
SIRET 333464030 00027

La Chambre de Métiers et de l'artisanat de région Ile de France a engagé :

- Les travaux de transformation du plateau du 2^{ème} étage de Paris
- Les travaux d'étanchéité et de reprise de garde-corps à Versailles
- Les travaux de réfection du bâtiment Gruber à Melun
- Les travaux de l'IMA du Pays de Meaux et du centre de formation Eaubonne.

Concernant le projet de transformation du plateau du 2^{ème} étage de Paris :

Le coût d'investissement du projet s'élève à 195 K€

Ce projet est financé par :

- les fonds propres de la Chambre soit 195 K€.

L'engagement restant à réaliser de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 195 K€

Concernant le projet de reprise des cheminées de Gruber à Melun :

Le coût d'investissement du projet s'élève à 140 K€ dont 40 K€ déjà investis à la clôture de l'exercice.

Ce projet est financé par :

- les fonds propres de la Chambre soit 140 K€.

L'engagement restant à réaliser de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 100 K€

Concernant le projet IMA du Pays de Meaux :

Le coût d'investissement du projet s'élevait à 37.668 K€, clause de révision incluse, dont 37.729 K€ déjà investis à la clôture de l'exercice.

Ce projet est financé par :

- des fonds publics : 29.495 K€,
- des fonds privés pour 1.000 K€,
- les fonds propres de la Chambre soit 7.234 K€.

L'engagement restant à réaliser de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 126 K€.

Concernant le projet de reprise de l'étanchéité et des gardes corps de Versailles

Le coût d'investissement du projet s'élève à 400 K€

Ce projet est financé par :

- les fonds propres de la Chambre soit 400 K€.

L'engagement restant à réaliser de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 400 K€

Concernant le projet de mission d'architecte pour l'extension de CMA Formation Eaubonne

Le coût d'investissement du projet s'élève à 444 K€ dont 22 K€ déjà investis à la clôture de l'exercice

Ce projet est financé par :

- les fonds propres de la Chambre soit 444 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 422 K€.

Le sous total des engagements de la Chambre concernant les projets s'élève à 1 243 K€

Engagements dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement :Concernant le projet de reprise de la toiture de Melun

Le coût d'investissement du projet s'élève à 500 K€.

Ce projet est financé par :

- Les fonds propres de la Chambre soit 500 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 500 K€.

Concernant le projet de travaux de SSI, Vidéo et mise en protection de Bobigny

Le coût d'investissement du projet s'élève à 680 K€.

Ce projet est financé par :

- Les fonds propres de la Chambre soit 680 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 680 K€.

Concernant le projet d'aménagement de l'entrée principale du site de Bobigny

Le coût d'investissement du projet s'élève à 540 K€.

Ce projet est financé par :

- Les fonds propres de la Chambre soit 540 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 540 K€.

Concernant le projet de remplacement des menuiseries extérieures de Saint Maur

Le coût d'investissement du projet s'élève à 1 611 K€.

Ce projet est financé par :

- Les fonds propres de la Chambre soit 1 611 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 1 611 K€.

Concernant le projet de d'extension et de mise aux normes du site de CMA Formation Cergy

Le coût d'investissement du projet s'élève à 1.250 K€.

Ce projet est financé par :
- Les fonds propres de la Chambre soit 1 2500 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 1 250 K€.

Concernant le projet d'extension et de réhabilitation du bâtiment CMA Formation Val Parisis

Le coût d'investissement du projet s'élève à 4 850 K€.

Ce projet est financé par :
- Les fonds propres de la Chambre soit 4 850 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 4 850 K€.

Concernant le projet de restructuration des étages 2 à 4 de CMA Cergy

Le coût d'investissement du projet s'élève à 960 K€.

Ce projet est financé par :
- Les fonds propres de la Chambre soit 960 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 960 K€.

Concernant le projet de travaux pour la zone de déconstruction automobile à CMA Formation Meaux

Le coût d'investissement du projet s'élève à 700 K€.

Ce projet est financé par :
- Les fonds propres de la Chambre soit 700 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 700 K€.

Concernant le projet de Création d'un terrain de sport CMA Formation Roissy

Le coût d'investissement du projet s'élève à 600 K€.

Ce projet est financé par :
- Les fonds propres de la Chambre soit 600 K€.

L'engagement de la Chambre s'élève au 31 décembre 2024 à 600 K€.

Le sous total des engagements dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Chambre concernant les projets s'élève à 11 691 K€

Le total des engagements de la Chambre concernant les projets s'élève à 12 934 K€

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 6 434 871 €

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(4180000000)	345 923
TOTAL	345 923

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Frs-rrr à obtenir (4098000000)	27 862
Produits à recevoir(4687000000)	5 678 996
TOTAL	5 706 858

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir(5187000000)	382 090
TOTAL	382 090

Charges constatées d'avance = 675 611 €

Charges constatées d'avance	Montant
Cca hors réseau des cma(4861000000)	656 117
Cca réseau des cma(4862000000)	19 494
TOTAL	675 611

Charges à payer = 5 007 353 €

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus (emprunts)(1688000000)	223
TOTAL	223

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fnp(4081000000)	1 501 388
Fournisseurs immos - factures non parvenues(4084000000)	4 200
TOTAL	1 505 588

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés payés(4282000000)	2 196 067
Autres charges à payer(4286000000)	50
Charges sociales sur congés à payer(4382000000)	1 251 758
Organisme social - produits à recevoir(4387000000)	52 187
Autres charges à payer (etat)(4486000000)	1 269
TOTAL	3 501 332

Autres dettes	Montant
Charges à payer(4686000000)	210
TOTAL	210

Produits constatés d'avance = 5 189 341 €

Produits constatés d'avance	Montant
Pca hors réseau des cma(4871000000)	5 157 741
Subventions constatées d'avance(4873000000)	31 600
TOTAL	5 189 341

Annexe sur les indemnités du personnel de l'exercice 2024

Types d'indemnités	Montant
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	2 767 402,54
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut du personnel (Primes de sujétion)	0,00
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut du personnel (Primes d'objectif ou de résultat)	0,00
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	0,00
- Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	0,00
TOTAL	2 767 402,54

Annexes sur les frais de déplacements, de missions et réceptions et de représentation

Montant en €	Compte 6254 Déplacements	Compte 62564 Missions (repas +hébergement)	Compte 6257 Réception	Compte 6258 Frais de représentation
Président	1 034,95		4 795,05	16 699,46
Bureau hors Président	36 076,85	190,56	8 032,50	
Membres élus hors bureau	20 483,31	600,20	913,59	

Annexes sur les indemnités de fonctions et vacation (compte 653)

Montant en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Président	82 500,00	
Trésorier	55 440,00	
Bureau hors Président et hors trésorier		41 833,20
<i>Dont président de section si CMAR</i>	200 288,00	
Membres élus hors bureau		101 668,90
TOTAL	338 228,00	143 502,10